



## Complémentaire santé solidaire (ex-CMU-C)

Vérfifié le 19 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez de faibles ressources ? La complémentaire santé solidaire vous aide pour vos dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Elle permet de vous faire rembourser la part complémentaire de vos dépenses de santé. Cela signifie que cette aide rembourse ce qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. La complémentaire santé solidaire est gratuite ou payante selon vos revenus.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)